

L'Autorité Nationale de Régulation des Marchés Publics (ANRMP) forme les journalistes sur la régulation des marchés publics

L'Autorité Nationale de Régulation des Marchés Publics (ANRMP) organise ce jour mercredi 26 octobre 2011 sous le parrainage de Monsieur Charles KOFFI DIBY, Ministre de l'Economie et des Finances, un séminaire de formation à l'intention des journalistes portant sur la régulation des marchés publics, à son siège sis à Cocody-Riviera 3.

Cette formation qui vise le renforcement des capacités des journalistes en matière de régulation des marchés publics, est animée par l'Autorité de régulation, institution nationale chargée notamment d'assurer l'application et le respect des principes généraux régissant les marchés publics. Elle les aidera par ailleurs, à mieux exploiter les informations relatives à la régulation des marchés publics et des conventions de délégation de service public.

Ce sont au total vingt trois (23) journalistes, dont plusieurs faisant partie du « réseau des journalistes pour la bonne gouvernance » appartenant à dix-sept (17) organes de presse (audio-visuel et presse écrite) qui seront formés sur les aspects de la régulation des marchés publics. Cela reste un acte inédit qu'il conviendrait de saluer à sa juste valeur en ce sens que c'est la première fois qu'autant de journalistes appartenant à divers organes de presse sont formés sur la régulation des marchés publics.

Au cours de cette formation, les journalistes seront éclairés sur la composition, le fonctionnement, les missions et attributions de l'ANRMP. Selon M. COULIBALY Non Karna, le Président de l'ANRMP, « Bien que l'ANRMP rend des décisions exécutoires et contraignantes et réalise des audits indépendants, à l'instar de la médecine, nous préférons les méthodes préventives aux méthodes curatives. C'est pourquoi, la sensibilisation, l'information et la formation sont pour notre Institution une priorité».

Contrairement aux formations de type classique, les journalistes auront l'occasion de s'approprier de façon pratique et originale, le rôle fondamental de l'ANRMP, important outil de développement par la bonne gouvernance.

Aussi, les membres du Conseil de l'ANRMP (organe délibérant) issus de l'administration publique, du secteur privé et de la société civile exposeront les difficultés de leurs corporations respectives, leurs attentes ainsi que les opportunités que l'ANRMP apporte à l'ensemble des acteurs de la commande publique. Emboitant le pas aux membres du Conseil, ceux du Secrétariat général de l'ANRMP, tous recrutés après appel à candidature, exposeront les tâches exécutés au quotidien.

Les journalistes ainsi formés devront être à même de restituer les enseignements reçus au travers des écrits de qualité qui rendent compte de la régulation des marchés publics.

Fait à Abidjan, le 25 octobre 2011.

Pour l'Autorité Nationale de Régulation des Marchés Publics (ANRMP)

Le Secrétaire Général Adjoint

Chargé des Etudes et de la Définition des Politiques.

Contact ANRMP-Côte d'Ivoire

Téléphone : (+225) 22 40 00 40